**Élections régionales de 2022**

**Pour le conseil des directeurs de Pagaie Canada**

Le conseil des directeurs de Pagaie Canada comprend 13 directeurs régionaux (un pour chaque province et territoire du Canada), le président sortant et le président émérite.

Selon les règlements de 2014 de Pagaie Canada, la durée de mandat de chaque directeur regional est de trois ans, et un tiers du conseil des directeurs est élu selon un cycle rotatif de trois ans.

**Pour 2022, les régions dont les directeurs doivent être élus Nunavut, Alberta, Manitoba et Nouveau-Brunswick**

La procédure de l’élection

Trois avis de candidature sont envoyés aux membres entre 90 et 45 jours avant l’échéance. Ensuite, à moins de 45 jours de l’échéance, le vote commence en ligne par le biais des comptes des membres. Les avis d’élections et d’AGA sont distribués par courriel, par le bulletin électronique Current Strokes et sur le site de Pagaie Canada. Les résultats finaux sont confirmés à l’Assemblée Générale Annuelle, tenue par webinaire et conférence téléphonique.

Les membres qui voudraient rejoindre l’équipe dédiée du conseil des directeurs de Pagaie Canada, traitant des sujets qui font une différence pour leur organisation, sont invités à postuler en **Février 2022**

.

Les candidats, leurs proposeurs et leurs seconds proposeurs doivent être des moniteurs members en règle de Pagaie Canada lors de la clôture des nominations. Les candidats au conseil des directeurs de Pagaie Canada doivent également être en règle dans au moins une association membre régionale de Pagaie Canada dans leur province ou territoire, s’il en existe une.

Les candidats au conseil des directeurs de Pagaie Canada doivent remplir, signer et envoyer

les formulaires suivants :

[Board of Directors Nomination Form](/wp-content/uploads/2022/01/Board_of_Directors_Nomination_Form-1.pdf)

[Board of Directors Obligation Form](/wp-content/uploads/2022/01/Board_of_Directors_Obligation_Form_Fillable.pdf)

**Calendrier de l’élection :**

1 février 2022 : 1 er avis pour les candidatures\*

15 février 2022 : 2 ème avis pour les candidatures

1er mars 2022 : 3 ème et dernier avis pour les candidatures

10 mars 2022: Date d’échéance des candidatures ; clôture à midi HNE (heure normale de l’est)

le 11 mars 2022 ; début du premier jour de vote\*\*

7 avril 2022: Dernier jour de vote ; clôture à minuit HNE mi-avril ;

10 avril 2022: Résultats finaux de l’élection confirmés lors de l’Assemblée Générale Annuelle (AGM).

\* Les candidats doivent être des moniteurs membres actuels de Pagaie Canada et être en règle.

\*\* Le vote ne sera nécessaire que pour les régions pour lesquelles plus d’1 (un) membre ont soumis leur formulaire de candidature. Si seulement 1 personne a soumis un formulaire de candidature lors de la clôture des candidatures, cette personne sera acceptée. Dans le cas d’une procédure de vote, seuls les moniteurs membres de Pagaie Canada qui sont en règle et dont l’adhésion est à jour pourront voter.

Si le rôle d’un directeur de Pagaie Canada et de ce que le poste implique vous intéresse, rendez-vous sur le site de Pagaie Canada ou contactez le directeur régional actuel de votre province ou territoire. Si vous avez des questions, commentaires ou inquiétudes concernant les procédures de candidature et des élections, veillez contacter

**Michelle McShane** , Directrice exécutive, Pagaie Canada